



UNION FIDUCIAIRE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes à Paris

Membre du G.I.E. POLARIS CONSEIL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY

**3/5 rue Jean de Montaigu
91460 MARCOUSSIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE DU 1ER JUILLET 2021 AU 30 JUIN 2022**



UNION FIDUCIAIRE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes à Paris

Membre du G.I.E. POLARIS CONSEIL

FEDERATION FRANÇAISE DE RUGBY

**3/5 rue Jean de Montaigu
91460 MARCOUSSIS**

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022

A l'Assemblée fédérale de la FEDERATION FRANÇAISE DE RUGBY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022 de la FEDERATION FRANÇAISE DE RUGBY (FFR), association loi 1901 reconnue d'utilité publique, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d’émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l’audit des comptes annuels de l’exercice.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Estimations comptables :

La FFR constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges, tels que décrits dans la note 15 de l’annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la FFR et à examiner les procédures d’approbation de ces estimations par la direction.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier Général et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée fédérale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris,
Le 9 Novembre 2022

Le Commissaire aux comptes
UNION FIDUCIAIRE DE PARIS


Pierre ANCELY



A n n e x e

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN AU 30 JUIN 2022



BILAN AU 30 JUIN 2022

Exercice clos le

	30 JUIN 2022			30 JUIN 2021
	BRUT	AMORTISSEMENT PROVISION	NET	NET
ACTIF				
Immobilisations Incorporelles (Note 4)	5 138 919	4 003 666	1 135 253	1 818 946
Immobilisations Corporelles (Note 5)	73 129 274	49 115 397	24 013 877	24 348 545
Immobilisations Financières (Note 6)	16 693 466	-	16 693 466	16 314 990
Total ACTIF IMMOBILISE (I)	94 961 659	53 119 063	41 842 596	42 482 481
Stocks (Note 7)	112 208	112 208	-	-
Clients et comptes rattachés (Note 8)	22 726 372	1 505 741	21 220 630	29 400 894
Autres Créances (Note 9)	11 085 159	74 057	11 011 102	13 269 799
Valeurs mobilières de placement (Note 10)	46 926 381	15 245	46 911 136	55 868 850
Disponibilités	15 597 733	-	15 597 733	9 402 019
Charges constatées d'avance (Note 11)	1 227 703	-	1 227 703	1 716 000
Total ACTIF CIRCULANT (II)	97 675 555	1 707 251	95 968 304	109 657 563
TOTAL DE L'ACTIF (I+II)	192 637 214	54 826 314	137 810 900	152 140 043

		30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
PASSIF			
Fonds propres sans droit de reprise		5 985 224	5 985 224
Autres Réserves CNR		6 922 451	6 922 451
Report à nouveau		15 026 261	18 887 453
Résultat exercice		6 612 959	-3 861 193
Total SITUATION NETTE	(Note 12)	34 546 894	27 933 935
Subventions d'investissement	(Note 13)	203 780	1 001 735
Provisions réglementées	(Note 14)	11 067 637	10 416 600
Total FONDS PROPRES (I)		45 818 311	39 352 271
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES (II)	(Note 15)	5 925 334	6 249 918
Emprunt Obligataire	(Note 16)	350 000	350 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	(Note 17)	650 449	1 300 897
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(Note 18)	17 422 310	21 607 440
Dettes fiscales et sociales	(Note 19)	15 553 263	13 345 267
Autres dettes	(Note 20)	47 765 689	64 182 447
Produits constatés d'avance	(Note 21)	4 325 544	5 751 804
Total DETTES (III)		86 067 255	106 537 855
TOTAL DU PASSIF (I+II+III)		137 810 900	152 140 043



COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2022



COMPTE DE RESULTAT 30 JUIN 2022

		Exercice clos le	
		30 JUIN 2022	30 JUIN 2021
Produits liés à l'activité	(Note 22)	105 079 186	65 235 466
Subventions	(Note 23)	10 327 933	9 789 194
Autres produits de gestion courante	(Note 24)	8 764 150	8 128 502
Reprises sur amortissements et provisions	(Note 25)	823 517	175 659
Transferts de charges		79 394	13 048
Total Produits d'exploitation		125 074 180	83 341 868
Achats	(Note 26)	6 823 266	5 489 403
Services extérieurs	(Note 27)	17 076 730	11 108 949
Autres services extérieurs	(Note 28)	14 440 165	10 656 126
Frais de déplacements	(Note 29)	19 807 810	6 440 218
Impôts, taxes et versements assimilés	(Note 30)	1 958 068	1 732 170
Charges de personnel	(Note 31)	34 733 589	27 924 579
Autres charges de gestion courante	(Note 32)	27 683 218	20 784 983
Dotations amortissements et provisions	(Note 33)	3 176 764	4 013 740
Total Charges d'exploitation		125 699 609	88 150 169
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)		-625 430	-4 808 300
Produits financiers		342 579	10 220 898
Charges Financières		63 186	8 727 421
RESULTAT FINANCIER (II)	(Note 34)	279 393	1 493 477
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I)+(II)		-346 036	-3 314 824
Produits exceptionnels		8 468 216	33 300
Charges exceptionnelles		917 130	811 146
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	(Note 35)	7 551 086	-777 846
Participation des salariés au résultat de l'entreprise (IV)	(Note 36)	-173 621	-
Impôts sur les bénéfices (IV)	(Note 36)	-418 470	231 477
RESULTAT NET (I)+(II)+(III)+(IV)		6 612 959	-3 861 193
Contributions volontaires en nature		76 786	-
Bénévolat	(Note 38)		
Charges des contributions volontaires en nature		76 786	-
Personnel bénévole			



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS AU 30 JUIN 2022



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS AU 30 JUIN 2022

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.
Le bilan de l'exercice clos le 30 juin 2022 présente un total de 137 810 900 €.
Le compte de résultat dégage un profit net de 6 612 959 €.
Ces comptes ont été arrêtés par le Comité Directeur du 7 octobre 2022.

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY (FFR)

La FFR est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 fondée le 13 mai 1919 et reconnue d'utilité publique le 27 novembre 1922.

Elle est composée d'associations sportives (« clubs ») constituées dans les conditions prévues à l'article L 121-1 du code du sport et qui lui sont affiliées.

La FFR est une institution délégitaire du Ministère des Sports et a pour objet :

- d'encourager et développer la pratique du jeu de rugby (rugby à XV, rugby à X, rugby à 7, rugby à 5, rugby de plage et toutes autres formes de rugby appliquant les règles de jeu fixées par World Rugby),
- d'administrer, de réguler et de développer le rugby français sur le territoire national,
- d'en défendre les intérêts,
- de superviser les Equipes de France.

La FFR est propriétaire du Centre National du Rugby (CNR) situé sur les communes de Linas et Marcoussis (Essonne).

Les ressources de la FFR sont principalement composées de ses activités commerciales (Billetterie, Partenariats, Séminaires, ...) et, pour le solde, de son activité associative.

Les charges d'exploitation de la FFR regroupent principalement :

- Les charges liées aux sélections Nationales (rémunérations, frais de déplacements, frais d'organisations des matchs internationaux, ...)
- La gestion du rugby amateur (compétitions, développement, formation, ...)
- Les fonctions supports
- La maintenance du CNR

Pour réaliser ces tâches, elle s'appuie sur près de 200 salariés permanents ainsi que sur des milliers de bénévoles qui sont le socle du rugby français.

La FFR, ce sont 13 Ligues Régionales, 94 Comités Départementaux, 7 Comités Ultra-Marin et plus de 1900 Clubs.



NOTE 2 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 du Plan Comptable Général 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du règlement ANC 2014-03 et les prescriptions du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par le règlement ANC 2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

NOTE 3 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

COMPETITIONS INTERNATIONALES

- Après une tournée en Australie, à l'été 2021, ponctuée par une victoire et 2 défaites, le XV de France masculin a remporté ses trois matchs de la Tournée d'Automne 2021 et réalisé le Grand Chelem lors du Tournoi des 6 Nations 2022.
- Le XV de France féminin a terminé 2^{ème} du Tournoi des 6 Nations 2022.

PANDEMIE COVID-19

L'exercice 2021/2022 a été marqué par la fin des restrictions liées à la pandémie Covid-19 permettant ainsi une saison complète pour le rugby amateur et le retour du public dans les stades

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Dans le cadre des accords conclus entre les Nations membres du Tournoi des 6 Nations et le fonds de capital investissement CVC Capital Partners, la FFR a cédé des parts de la société SNRL dégageant sur cette opération une plus-value supérieure à 8.4 millions d'euros.



NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

BRUT	Au 01/07/2021	Augmentations	Diminutions	Au 30/06/2022
Logiciels	1 021 524	3 540	-	1 025 064
Sites Internet & Oval-e	3 990 673	123 168	-	4 113 840
Droits au bail	15	-	-	15
Total Immobilisations Incorporelles	5 012 212	126 708	-	5 138 919

AMORTISSEMENT				
Logiciels	805 013	104 753	-	909 767
Sites Internet & Oval-e	2 388 253	705 647	-	3 093 900
Total Amortissements Immo Incorporelles	3 193 266	810 400	-	4 003 666

Ces immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition et sont amorties de manière linéaire sur une période de 3 à 5 ans, en fonction de leur durée d'utilisation prévue.



NOTE 5 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

BRUT	Au 01/07/2021	Augmentations	Diminutions	Au 30/06/2022
Terrain LIFR	106 599	-	-	106 599
Terrain CNR	2 409 781	-	-	2 409 781
Construction LIFR	426 400	-	-	426 400
Construction Autre	48 114	-	-	48 114
Constructions CNR	50 333 341	468 127	-	50 801 468
Instal Agencement	9 789 450	28 960	-	9 818 410
Mat Bureau, Informatique & Mobilier	8 279 618	414 052	-	8 693 670
Immobilisations en cours	92 350	783 831	51 350	824 831
Total Immobilisations Corporelles	71 485 654	1 694 970	51 350	73 129 274

AMORTISSEMENT	Au 01/07/2021	Augmentations	Diminutions	Au 30/06/2022
Construction LIFR	276 227	9 994	-	286 221
Construction Autre	48 114	-	-	48 114
Constructions CNR	29 936 210	1 445 889	-	31 382 099
Instal Agencement	9 527 157	88 956	-	9 616 112
Matériel de Bureau, Informatique & Mobilier	7 349 401	433 449	-	7 782 850
Total Amortissements Immo Corporelles	47 137 109	1 978 288	-	49 115 397

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Aucune dépréciation des immobilisations corporelles n'est enregistrée au 30 juin 2022



CENTRE NATIONAL DE RUGBY (CNR)

La FFR est propriétaire du CNR situé à Linas-Marcoussis et inauguré en 2002.

Les constructions du CNR sont décomposées en éléments homogènes (composants) auxquels la Fédération a attribué une durée d'utilisation sur la base d'un rapport d'Expert.

Le coût de la construction du CNR est amorti de manière linéaire sur la base des durées d'utilisations suivantes :

SIEGE LIGUE ILE DE France DE RUGBY

La FFR, est copropriétaire du siège de la Ligue Ile de France de Rugby rue Omer Talon 75011 Paris pour un montant de 533 000 €.

Le coût de cet investissement est amorti de manière linéaire sur la base des durées d'utilisations suivantes :

AUTRES IMMOBILISATIONS

La FFR considère que ces autres immobilisations les durées d'utilisation réelles correspondent aux durées d'usage appliquées précédemment.

Ces immobilisations sont amorties à compter de leur mise en service de manière linéaire.

Les durées d'amortissements retenues sont les suivantes :



NOTE 6 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Au 01/07/2021	Augmentations	Diminutions	Au 30/06/2022
EPCR	2 328	-	-	2 328
GIP 2007	198 408	-	-	198 408
GIP # FRANCE 2023	9 520 213	104 722	-	9 624 936
GIE Rugby Hospitalités et Voyages	4 496 069	49 455	-	4 545 524
Six Nations Rugby Limited	1 662	-	-	1 662
SCCV Montbrand	-	18 238	-	18 238
Total Participations Financières	14 218 680	172 416	-	14 391 096
Prêts aux Ligues	1 069 603	-	236 985	832 618
Prêts aux Clubs	482 674	531 000	77 290	936 384
Prêts 1% logement	543 033	-	9 665	533 368
Prêts divers	1 000	-	1 000	-
Total des Prêts	2 096 310	531 000	324 940	2 302 370
Total Immobilisations Financières	16 314 990	703 416	324 940	16 693 466

En fonction de la situation financière de chaque débiteur, il peut être comptabilisé à la clôture une dépréciation des immobilisations financières.

Aucune dépréciation des immobilisations financières n'est constatée au 30 juin 2022.

GIP # FRANCE 2023 (ci-après dénommé GIP 2023)

La FFR détient 62 % des droits du GIP 2023 (l'Etat 37 %, CNOSF 1 %).

Le GIP 2023 a pour objet d'organiser la Coupe du Monde de Rugby 2023 en France dans le respect des accords conclus avec World Rugby et notamment du contrat d'organisation.

La FFR a signé avec le GIP 2023 une convention d'avance en compte courant d'associé permettant à la FFR de financer une partie de l'activité du GIP 2023 dans l'attente de ses premières recettes commerciales.

Cette avance s'élève à 9 572 718 € au 30 juin 2022.

Les intérêts à recevoir sur cette créance au 30 juin 2022, calculés au taux de 1,1 % l'an, s'élèvent à 52 217 €.



GIE RUGBY HOSPITALITES ET VOYAGES (ci-après dénommé GIE)

La FFR détient 55 % des droits du GIE (le GIP 2023 détenant le solde).

Le GIE a pour objet d'exploiter les programmes commerciaux de la Coupe du Monde de Rugby 2023 acquis auprès de RWC Ltd.

La FFR a signé avec le GIE une convention d'avance en compte courant d'associé permettant à la FFR de financer une partie de l'activité du GIE dans l'attente de ses premières recettes commerciales.

Cette avance s'élève à 4 520 864 € au 30 juin 2022.

Les intérêts à recevoir sur cette créance au 30 juin 2022, calculés au taux de 1,1 % l'an, s'élèvent à 24 660 €.

ECHEANCES DES PRETS DE L'ACTIF IMMOBILISE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Prêts aux Ligues	832 618	236 985	595 634
Prêts aux Clubs	936 384	77 290	859 094
Prêts 1% logement	533 368	-	533 368
Total Échéances des prêts de l'actif immobilisé	2 302 370	314 275	1 988 095





NOTE 7 : STOCKS

Les stocks sont évalués au prix de revient d'acquisition.

Une dépréciation individualisée est constatée pour les produits à rotation lente ou dont les probabilités de vente sont faibles.

Le stock est intégralement déprécié au 30 juin 2022 à l'identique du 30 juin 2021.

NOTE 8 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

BRUT	au 30/06/22	au 30/06/21
Clients	16 548 399	26 111 735
Clients factures à établir	6 177 973	4 905 759
Total Clients et comptes rattachés	22 726 372	31 017 494

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale.

La totalité des clients et comptes rattachés est à échéance à moins d'un an.

Les risques de non recouvrement font l'objet de provisions appropriées et sont déterminés de manière individualisée.

DEPRECIATIONS	Au 01/07/2021	Dotations	Reprises	Au 30/06/2022
Dépréciations Clients et comptes rattachés	1 616 599	153 396	264 254	1 505 741

La reprise de provision n'a pas été utilisée.



NOTE 9 : AUTRES CREANCES

BRUT	au 30/06/22	au 30/06/21
Etat et autres collectivités publiques	4 775 517	3 330 311
Clubs, Comités et Ligues Régionales	4 172 343	607 026
Débiteurs divers	2 137 299	9 406 519
Total Autres Créances	11 085 159	13 343 856

Les autres créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les autres créances sont à échéance à moins d'un an.

DEPRECIATION AUTRES CREANCES	Début exercice 01/07/2021	Dotations	Reprises	Fin exercice 30/06/2022
Etat et autres collectivités publiques	-	-	-	-
Clubs, Comités et Ligues Régionales	37 157	-	-	37 157
Débiteurs divers	36 900	-	-	36 900
Total Dépréciation autres créances	74 057	-	-	74 057

Les risques de non recouvrement font l'objet de provisions appropriées et sont déterminés de manière individualisée.

PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES AUTRES CREANCES	au 30/06/22	au 30/06/21
CICE à recevoir	362 606	362 606
CIR à recevoir	872 430	569 337
Avoir à recevoir Fournisseurs	80 882	1 140 699
Assurance France/Irlande et Sevens 2020	-	5 639 652
Ministère des Sports compensation Billetterie	234 545	234 545
Solde Partenariats et Droits TV 6 Nations 2021	-	1 058 085
Subvention ANS 2022	270 000	-
Total Produits à recevoir inclus dans les autres dettes	1 820 463	9 004 924



NOTE 10 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

BRUT	au 30/06/22	au 30/06/21
Contrat capitalisation MMA	5 000 000	5 000 000
SICAV SG Monétaire Plus	117 912	118 746
Rente Bloquée	15 245	15 245
Compte sur Livret	36 793 209	45 750 089
Aviva Vie placement	5 000 015	5 000 015
Total Valeurs mobilières de placement	46 926 381	55 884 095

La rente bloquée est dépréciée à 100 %.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition. Si l'évaluation au bilan est inférieure au prix du marché à la clôture de l'exercice, la moins-value latente est comptabilisée sous forme d'une dépréciation. Dans le cas contraire, la plus-value latente n'est pas comptabilisée mais elle fait l'objet d'une réintégration fiscale.

NOTE 11 : CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

BRUT	au 30/06/22	au 30/06/21
Assurance	104 285	241 677
Equipements sportifs (équipes & beach)	2 047	58 853
Déplacements Equipes de France	597 539	879 021
Maintenance Informatique	116 719	266 679
Abonnements & cotisations	71 536	31 922
Brochures & Imprimés	163	-
Location matériels	529	108 329
Achats Billetterie	106 797	-
Subventions Barbarians 22/23	125 000	-
Divers	103 088	129 519
Total Charges constatées d'avance	1 227 703	1 716 000

La totalité des charges constatées d'avance est à échéance à moins d'un an.

NOTE 12 : SITUATION NETTE

	Au 01/07/2021	Affectation du résultat	Résultat	Au 30/06/2022
Fonds propres sans droit de reprise	5 985 224	-	-	5 985 224
Autres Réserves CNR	6 922 451	-	-	6 922 451
Report à nouveau	18 887 453	- 3 861 193	-	15 026 260
Résultat exercice	- 3 861 193	3 861 193	6 612 959	6 612 959
Total Situation nette	27 933 935	-	6 612 959	34 546 894



NOTE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

	Au 01/07/2021	Augmentations	Reprises	Au 30/06/2022
Constructions CNR	914 667	-	779 284	135 383
Divers	87 068	-	18 672	68 397
Total Subventions d'investissement	1 001 735	-	797 956	203 780

Elles sont représentatives de différentes subventions reçues pour le CNR.

Les subventions d'investissements ayant financé des biens amortissables sont reprises en produits sur la même durée et le même rythme que l'amortissement initial des biens.

NOTE 14 : PROVISIONS REGLEMENTEES

	Au 01/07/2021	Augmentation	Reprise	Au 30/06/2022
Constructions CNR	10 416 600	651 037	-	11 067 637
Total Provisions réglementées	10 416 600	651 037	-	11 067 637

Les provisions réglementées inscrites en fonds propres correspondent aux amortissements dérogatoires sur le coût de la construction du CNR.

Ces amortissements dérogatoires sont représentatifs de la fraction d'amortissements ne correspondant pas à l'objet normal d'un amortissement pour dépréciation et sont comptabilisés en application des textes fiscaux.

Au cas présent, ils correspondent au différentiel d'amortissement existant entre une dotation fondée sur la durée d'usage des constructions et une dotation fondée sur la durée d'utilisation desdits biens. Ces provisions sont dotées et reprises en résultat exceptionnel.

NOTE 15 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Au 01/07/2021	Dotations	Reprises	Au 30/06/2022
Litiges Sociaux	-	209 000	-	209 000
Litiges Fournisseurs Grand Stade	4 302 000	25 680	206 596	4 121 083
Litiges Autres Fournisseurs	902 000	-	-	902 000
Litiges Clubs	9 000	-	9 000	-
Frais sur Litige	32 000	-	22 000	10 000
Total Provisions pour risques	5 245 000	234 680	237 596	5 242 083
Provision pour Retraite	1 004 918	-	321 667	683 251
Total Provisions pour charges	1 004 918	-	321 667	683 251
Total Provisions risques et charges	6 249 918	234 680	559 263	5 925 334

Une provision est constatée en présence d'une obligation devant augmenter une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers, sans contrepartie équivalente attendue de celui-ci. L'obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel ou être implicite.

Les provisions pour risques et charges font l'objet d'une évaluation au cas par cas.



GRAND STADE : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIONS

Le Tribunal administratif de Versailles a dans son arrêt du 3 juillet 2020 condamné la FFR à verser à la communauté d'agglomération Paris Sud Seine Essonne Senard et à la commune de Ris Orangis la somme de 3 387 616 €.

La FFR a décidé de se désister de son appel et a réglé dans un premier temps 23 596 € à la commune de Ris Orangis.

Une provision complémentaire de 25 680 € a été constituée au 30 juin 2022 pour tenir compte des intérêts de retard liés au jugement.

GRAND STADE : IBELYS

Le Tribunal judiciaire d'EVRY a dans son arrêt du 17 février 2022 condamné la FFR à verser à IBELYS la somme de 155 000 €, ce montant a été effectivement versé par la FFR au cours de l'exercice.

IBELYS a fait appel de cette décision le 29 avril 2022.

AUTRE FOURNISSEUR : PHILEOG TRAVEL

La Cour d'Appel de Paris a dans son arrêt du 24 septembre 2021 condamné la FFR à verser à PHILEOG TRAVEL la somme de 629 931 €.

PHILEOG TRAVEL s'est pourvu en cassation. La Cour de Cassation ne s'est pas encore prononcée sur cette affaire.

PROVISION POUR RETRAITE :

La Fédération Française de Rugby applique la Convention Nationale du Sport
Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière s'élèvent à **683 251 €**
(N-1 : 1 004 918 €) et ont été déterminées selon les hypothèses suivantes :

Age de départ à la retraite : dès possibilité de liquider les pensions de retraite sans abattement

Taux de charges sociales : Cadre: 47.30% (N-1 : 41,67 %) / Technicien: 42.90% (N-1 : 39,06 %) / Employé: 43.50% (N-1 : 38,67 %)

Hypothèse de départ volontaire à l'initiative du salarié : 100% (idem N-1)

Taux moyen de revalorisation des salaires : 2% (idem N-1)

Taux turn over compris entre 0 et 10% en fonction de l'âge (idem N-1)

Table de mortalité utilisée : INSEE 2015 - 2017 par sexe (idem N-1)

Taux d'actualisation : 3.25% (N-1 : 0,90 %)

NOTE 16 : EMPRUNT OBLIGATAIRE

Il s'agit des « debentures » émises en 2014 pour financer la construction du Grand Stade sur le site d'Evry, projet qui a été abandonné en 2016.

L'échéance de ces « debentures » est à plus de cinq ans.



NOTE 17 : EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Il s'agit du solde de l'emprunt souscrit pour financer la construction du CNR.

L'échéance de cet emprunt est la suivante :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus
Emprunt CNR	650 449	650 449	-

NOTE 18 : DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

	au 30/06/22	au 30/06/21
Fournisseurs	6 481 017	12 629 926
Fournisseurs, factures non parvenues	10 941 292	8 977 514
Total Fournisseurs et comptes rattachés	17 422 310	21 607 440

La totalité des fournisseurs est à échéance à moins d'un an.

NOTE 19 : DETTES FISCALES ET SOCIALES

	au 30/06/22	au 30/06/21
Personnel et comptes rattachés	3 432 840	2 953 282
Sécurité sociale, aut.org.sociaux	1 662 678	2 485 178
Etat et autres collectivités	10 457 746	7 906 807
Total Dettes fiscales et sociales	15 553 263	13 345 267

La totalité des dettes fiscales et sociales est à échéance à moins d'un an à l'exception de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise (cf tableau ci-dessous).

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES DETTES FISCALES ET SOCIALES

	au 30/06/22	au 30/06/21
Appointements à payer	506 525	169 255
Provision Congés à payer, RTT, CET, 13ème mois	2 094 777	2 103 361
Provision Chg Sociales	297 687	345 463
Provision Chg Sociales sur CP, RTT, CET, 13ème mois	942 649	946 513
Participation des salariés au résultat	173 621	-
Prélèvements à la source	148 594	120 450
Taxe foncière	206 980	211 797
Taxe d'habitation	101 105	104 340
CVAE	-	29 915
Format.prof. Continue	15 164	78 821
Taxe de séjour	1 651	133
Taxe 5% sur les retransmissions	195	49 945
Redevance audiovisuelle	8 484	8 490
Effort de Construction	117 147	96 979
Total Charges à payer incluses dans les dettes fiscales et sociales	4 614 579	4 265 463



NOTE 20 : AUTRES DETTES

	au 30/06/22	au 30/06/21
Fonds d'Assurance	34 174 267	42 818 611
Ligues Régionales, Comités, Clubs, Dirigeants	4 209 618	7 098 024
Fonds de blocage solidarité	740 352	858 305
Créditeurs Divers	8 641 453	13 407 507
Total Autres dettes	47 765 690	64 182 447

FONDS D'ASSURANCE

Le principe du fonds d'assurance conservé par la FFR est de lui permettre d'assumer financièrement l'écart entre la prime définitive appelée par l'assureur en fin de saison sportive (fonction du nombre de blessés graves) et la prime provisionnelle appelée en début de saison sportive par la FFR auprès des clubs. Ceci pour éviter un appel de prime complémentaire par la FFR auprès des clubs en fin de saison sportive.

La prime annuelle d'assurance appelée par la compagnie d'assurance auprès de la FFR est fonction du nombre de blessés atteints d'une incapacité permanente partielle supérieure à 60% (blessés graves) au cours d'une saison.

	Au 01/07/2021	(Primes appelées) - (Primes versées)	Actions spécifiques	Au 30/06/2022
Assurances	40 824 344	1 562 716	-9 964 275	32 422 785
Actions Sécurité	1 623 977	-	-242 785	1 381 191
Actions Solidarité	36 290	-	-	36 290
Action Sinistre	334 000	-	-	334 000
Total Fonds d'assurances	42 818 611	1 562 716	-10 207 060	34 174 267

(Primes appelées) - (Primes versées) :

Les primes ont été appelées auprès des licenciés sur la base de 0 blessé grave.

Les primes ont été reversées à l'assureur pour 11 000 000 € (0 blessé grave) avec une minoration de 255 000 € suite à la fin de la Pandémie COVID-19.

Actions spécifiques :

- *Assurances* :
 - complément prime contractuelle (9 600 000 €) suite survenance 2 blessés graves lors des saisons 2016/2017 et 2019/2020, les primes des dites saisons ayant été appelée base 0 blessé grave.
 - prime complémentaire (364 275 €) versée à l'assureur pour la couverture de la responsabilité des médecins et kinésithérapeutes licenciés de la FFR et intervenants sur les stades.
- *Sécurité* : financement des actions de formation sur la sécurité.



FONDS DE BLOCAGE ET DE SOLIDARITE

	Au 01/07/2021	Augmentations	Diminutions	Au 30/06/2022
Fonds de solidarité FFR	858 305	795 493	913 446	740 352

Les diminutions correspondent aux versements des rentes handicapés et allocations orphelins.
La totalité des fonds de blocage et de solidarité est à échéance à moins d'un an.

CREDITEURS DIVERS

Le poste « Crédeurs Divers » regroupe notamment la billetterie collectée (6 375 927 €) sur les matchs à venir de l'exercice 2022/2023

ECHEANCES DES AUTRES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus
Fonds d'Assurance	34 174 267	10 174 267	24 000 000
Liges Régionales, Comités, Clubs, Dirigeants	4 209 618	4 209 618	-
Fonds de blocage solidarité	740 352	740 352	-
Créditeurs Divers	8 641 453	8 641 453	-
Total Autres Dettes	47 765 690	23 765 690	24 000 000

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES AUTRES DETTES

	au 30/06/22	au 30/06/21
Subventions Ligues, Comités et autres organismes	602 894	1 230 082
Clients avoirs à établir	313 920	1 688 760
Total Charges à payer incluses dans les autres dettes	916 814	2 918 842

NOTE 21 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	au 30/06/22	au 30/06/21
Partenariats	3 068 145	3 095 469
Convention d'objectif Ministère des Sports		318 333
Mecenat GMF	180 800	200 000
World Rugby	863 857	1 873 454
Hospitalités Saison 21/22	-	170 108
HSBC Sevens Paris	144 579	94 440
Licensing	68 163	-
Total Produits constatés d'avance	4 325 544	5 751 804

La totalité des produits constatés d'avance est à échéance à moins d'un an.



NOTE 22 : PRODUITS LIÉS A L'ACTIVITE

	au 30/06/22	au 30/06/21
Recettes Billetterie	29 447 874	-
Recettes Partenariats et Médias	74 115 978	64 898 434
Récettes Séminaires CNR	1 515 334	337 032
Total Produits liés à l'activité	105 079 186	65 235 466

NOTE 23 : SUBVENTIONS

	au 30/06/22	au 30/06/21
Contribution LNR	6 350 000	5 816 711
Subventions Ministère des Sports	948 333	1 255 244
Subventions World Rugby	2 174 344	1 776 146
Subventions diverses	57 300	140 535
Subventions d'investissement	797 956	800 558
Total Subventions	10 327 933	9 789 194

NOTE 24 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

	au 30/06/22	au 30/06/21
Publications / Abonnements	934 131	879 296
Costisations	3 620 553	-
Mutations	-	-
Réclamations / Amendes	718 150	187 150
Redevances	542 029	373 699
Produit assurance billetterie	0	5 639 652
Produits Divers	2 949 287	1 048 705
Total Autres produits de gestion courante	8 764 150	8 128 502

NOTE 25 : REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

	Au 30/06/2022
Reprise Provisions pour risques	237 596
Reprise Provisions pour charges	321 667
Reprise Dépréciations Clients et comptes rattachés	264 254
Total Reprises sur amortissements et provisions	823 517

NOTE 26 : ACHATS

	au 30/06/22	au 30/06/21
Eaux, gaz, électricité	544 938	420 111
Habillement - équipement	3 563 321	4 248 974
Fournitures administratives - billetterie	605 353	6 950
Objets promotionnels et médailles	38 573	34 953
Autres fournitures	2 071 082	778 415
Total Achats	6 823 266	5 489 403

NOTE 27 : SERVICE EXTERIEURS

	au 30/06/22	au 30/06/21
Traitements informatiques	1 510 746	1 261 461
Frais de sécurité des matchs	1 488 051	237 077
Frais d'organisation des matchs	6 694 817	4 877 714
Locations de matériels	2 190 877	1 332 783
Entretiens locaux et matériels	134 450	44 807
Assurances	1 405 808	444 639
Traductions	7 130	7 270
Hôtellerie - gardiennage - Restauration / CNR	3 644 851	2 903 198
Total Services extérieurs	17 076 730	11 108 949

NOTE 28 : AUTRES SERVICES EXTERIEURS

	au 30/06/22	au 30/06/21
Frais de promotion	1 620 723	1 387 418
Personnel intérimaire	10 532	32 458
Honoraires et commissions	2 033 460	2 642 031
Brochures et imprimés	740 696	595 707
Impression revues Rugby Mag	0	40 937
Frais postaux et télécom	626 067	661 901
Frais bancaires divers	78 932	81 815
Frais médicaux et frais divers	9 329 754	5 213 860
Total Autres services extérieurs	14 440 165	10 656 126





NOTE 29 : FRAIS DE DEPLACEMENT

	au 30/06/22	au 30/06/21
Nationale 1	980 418	469 960
Autres divisions Nationales	1 417 595	256 861
Honneurs et séries Régionales	1 720 922	276 848
Juniors	1 812 728	653 286
Cadets	1 279 713	167 247
Féminines	1 135 034	356 975
Rugby VII	209 876	13 307
Autres	91 729	56 765
Total Compétitions	8 648 015	2 251 249
Haut niveau	23 494	-
Gestion sportive	210 650	55 195
Commission centrale des arbitres (CCA)	656 375	394 765
Clubs divisions Nationales (CCDN)	17 848	-
DNACG	10 931	-
Commission communication et revues fédérales	45 417	22 025
Contrats marketing	182 987	16 964
Relations Internationales	8 921	288
Vie Fédérales	1 233 847	168 162
Organisation matches	2 423 172	116 744
Trésorerie	43 687	20 950
Développement	1 039 097	235 656
Politique Régionale	98 142	19 792
LNR	14 235	6 967
FIRA	-	-
Formation technique	372 711	176 066
CNR	35 746	7 428
Total Secteurs d'activités et commissions	6 417 260	1 241 001
Equipe de France	2 879 120	1 623 071
Juniors U19 / U18	94 605	-
Féminines	745 380	572 048
U20 ans	36	612
Equipe de France 7	1 023 394	752 237
Total Sélections Nationales	4 742 535	2 947 968
Total Frais de déplacement	19 807 810	6 440 218



NOTE 30 : IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES

	au 30/06/22	au 30/06/21
Contribution économique territoriale	90 695	130 117
Formation continue, Fonds construction	507 168	456 494
Impôts foncier et taxes diverses	904 327	727 796
Taxe retransmission TV	27 500	366 450
TVA non récupérable	428 378	51 313
Total Impôts, taxes et versements assimilés	1 958 068	1 732 170

NOTE 31 : CHARGES DE PERSONNEL

	au 30/06/22	au 30/06/21
Appointements Personnel titulaire	9 136 014	8 188 052
Appointements Joueurs	15 326 837	11 334 937
Appointements Arbitres	428 761	626 185
Appointements Conseillers technique	591 675	596 531
Appointements Autres	-	-
Charges sociales et patronales	8 797 352	6 959 781
Autres charges sociales	452 950	219 093
Total Charges de peronnel	34 733 589	27 924 579

NOTE 32 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

	au 30/06/22	au 30/06/21
Caisse de blocage et subventions autres clubs Nationaux	1 116 506	-
Frais partenariats	3 536 098	1 067 916
Subventions Comités	9 310 180	9 868 277
Subvention emplois	8 572 836	6 459 015
Fonds de solidarité	570 487	-
Autres subventions	4 259 926	3 333 229
Autres charges	317 185	56 547
Total Autres charges de gestion courante	27 683 218	20 784 983

NOTE 33 : DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

	au 30/06/22	au 30/06/21
Dotations aux amortissements	2 788 688	2 828 641
Dotations aux provisions	388 076	1 185 099
Total Dotations amortissements et provisions	3 176 764	4 013 740



NOTE 34 : RESULTAT FINANCIER

	au 30/06/22	au 30/06/21
Revenue des titres de participation	-	-
Produits des autres immobilisations financières	178 874	183 544
Revenus des valeurs mobilières de placement	160 798	131 961
Gains de change	2 908	29 535
Produits GIP Coupe du Monde 2007	-	225 079
Reprises provision GIP Coupe du Monde 2007	-	9 650 779
Total Produits financiers	342 579	10 220 898
Intérêts sur emprunts	-45 724	-38 581
Perte de change	-17 461	-28 276
Charges GIP Coupe du Monde 2007	-	-8 660 564
Total Charges financières	-63 186	-8 727 421
Total Résultat financier	279 393	1 493 477

NOTE 35 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

	au 30/06/22	au 30/06/21
Produits nets de cessions immobilisations financières	8 427 759	-
Produits exceptionnels divers	40 457	33 300
Total Produits exceptionnels	8 468 216	33 300
Dotations amortissements dérogatoires	-651 037	-651 037
Charges exceptionnelles diverses	-266 093	-160 109
Total Charges exceptionnelles	-917 130	-811 146
Total Résultat exceptionnel	7 551 086	-777 846

NOTE 36 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

	au 30/06/22	au 30/06/21
Impôts sur les bénéfices	-721 563	-
Crédit d'impôt recherche	303 093	231 477
Total Impôts sur les bénéfices	-418 470	231 477

NOTE 37 : OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaieur à la date de l'opération.

Il n'existe pas de créances et dettes en devises au 30 juin 2022.

Les disponibilités figurent au bilan pour leur contrevaieur au 30 juin 2022. La différence résultant de cette actualisation est incluse dans le résultat financier en gain ou perte de change.



NOTE 38 : REMUNERATIONS ET CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

REMUNERATION ALLOUEE AUX HAUTS DIRIGEANTS

La rémunération versée aux hauts dirigeants de la FFR s'élève à 174 828 € (dont 3 057 € d'avantage en nature) contre 203 465 € au titre de l'exercice précédent.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

C'est l'acte par lequel une personne (physique ou morale) apporte du temps, des biens ou des services à titre gratuit.

L'évaluation des contributions en nature correspond au nombre de jours consacrés au cours de l'exercice par les bénévoles (Elus, Membre de commissions) dans les réunions de travail auxquelles ils ont participé.

Ce nombre de jours a été valorisé sur la base du SMIC, majoré des charges sociales (taux de charges appliqué de 45%), au 30 juin 2022.

Ce montant de 76 786 € est inscrit conformément à la réglementation comptable en pied du compte de résultat.

NOTE 39 : IMPOTS COMMERCIAUX

La FFR a opté pour l'imposition aux impôts commerciaux : taxation des résultats de l'ensemble de ses activités à l'impôt sur les sociétés, TVA et contribution économique territoriale (CET).

NOTE 40 : SITUATION FISCALE

Eléments à imputer :

Déficits reportables fiscalement : 10 777 246 €



NOTE 41 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES DONNEES

Garantie hypothécaire sur le bien financé donnée à la Société Générale dans le cadre de l'emprunt contracté pour la construction du CNR à Marcoussis.

En-cours de crédit à long-terme au 30 juin 2022 : **650 449 €**

Caution solidaire portée par la FFR en faveur de la Ligue AURA : **327 896 €**

GARANTIES RECUES

Garantie obtenue par le Crédit Agricole d'une caution solidaire concernant LCS International : **3 000 000 €**

NOTE 42 : EFFECTIFS MOYENS PAR CATEGORIE

Catégorie	Effectif moyen 2021/2022	Effectif moyen 2020/2021
Cadres	119	116
Techniciens	67	66
Employés	5	11
Staff et Joueurs	118	85
Contrat d'apprentissage	0	1
Total	309	279

NOTE 43 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Entités	Capital	Capitaux propres avant résultat dernier exercice	Quote part du capital détenue en %	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos
1. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la FFR) :					
GIP Coupe du Monde 2007	-	25 442 729	52	-	-
GIP #FRANCE 2023	-	-9 947 481	62	2 338 382	-11 212 976
GIE RUGBY HOSPITALITES ET VOYAGES	-	-1 084 092	55	-	-832 357
2. Participation (10 à 50 % du capital détenu par la FFR) :					
Six Nations Rugby Limited	1	449 131	19	84 270	58 272



**NOTE 44 : INFORMATIONS SUR LES POSTES CONCERNANT LES
ENTREPRISES LIEES**

Postes du bilan et du compte de résultat	Montant au 30 juin 2022 concernant les entreprises	
	avec lesquelles la FFR a des liens de participation	liées
Titres de participation	1 662	-
Créance sur participation	14 368 868	-
Prêt Comités	-	832 618
Créances d'exploitation	-	6 396 091
Dettes d'exploitation	-	3 859 007
Charges financières	-	-
Produits financiers	154 178	-

La notion "d'entreprises liées" a été appliquée à la LNR, aux Ligues Territoriales et aux Comités Départementaux.



NOTE 45 : TABLEAU DE FINANCEMENT (Hors fonds Assurance)

EMPLOIS	Exercice clos		RESSOURCES	Exercice clos	
	30-juin-2022	30-juin-2021		30-juin-2022	30-juin-2021
			Capacité d'autofinancement de l'exercice	8 966 206	-9 673 891
			- résultat exercice	6 612 959	-3 861 193
			- GIP Crédit d'impôt	0	0
			- dotation amortissements	2 788 688	2 828 641
			- dotation provisions	388 076	1 185 099
			- reprise s/amortissements & provisions	-823 517	-9 826 438
			- immobilisations mises au rebut	0	0
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé	2 473 744	1 506 966	Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé	324 941	10 902 321
- immobilisations incorporelles	126 708	491 486	- immobilisations incorporelles	0	0
- immobilisations corporelles	1 643 620	548 259	- immobilisations corporelles	0	0
- immobilisations financières	703 416	467 221	- immobilisations financières	324 940	10 902 321
Réduction de fonds propres	797 956	750 558	Augmentation des fonds propres	651 037	651 037
- subventions d'investissement	797 956	750 558	- provisions réglementées	651 037	651 037
Remboursement de dettes financières	650 448	630 122	Augmentation des dettes financières	0	0
Total des emplois	3 922 147	2 887 646	Total des ressources	9 942 183	1 879 467
Ressource Nette	6 020 036	-1 008 179			
Variation de l'actif circulant	-11 018 916	14 010 729	Variation des Dettes	-11 156 607	26 959 546
Besoin en Fonds de Roulement	137 691	-12 948 817			
Variation de la Trésorerie	5 882 345	11 940 638			

Ce tableau est le reflet de la variation de trésorerie sur l'exercice hors impact de la variation du fonds d'assurance.